



Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite

Date de publication: SHAB, KABVD - 06.09.2019

Numéro de publication: SB01-0000000746

Canton: VD

Entité de publication:

Office des poursuites du district de la Riviera - Pays-d'Enhaut,
Rue de la Madeleine 39, 1800 Vevey

Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite JEMARE SA

Débiteur(s):

JEMARE SA

CHE-113.626.882

Rue du Sanetsch 33

1965 Savièse

Objet(s) à vendre aux enchères:

Commune de Montreux, immeuble RF No 5096-1, PPE, soit quote-part de 80/1000 de l'immeuble de base 341/5096, avec droit exclusif sur : PPE "Immeuble Route de la Corsaz 23", Route de la Corsaz 23, sous-sol : une surface commerciale - rez-de-chaussée : un appartement, totalisant 96 m², lot 1 des plans. Estimation fiscale (2014) : Fr. 480'000.00. Estimation de l'office selon rapport d'expertise : Fr. 380'000.00.

Vente aux enchères

Le 14.11.2019 à 10:00 heure, dans les locaux de l'office des poursuites, Rue de la Madeleine 39, 1800 Vevey

Remarques juridiques:

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les registres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente. De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances garanties par nantissement. Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères.

Publication selon les art. 231 et 232 LP; art. 29 et 123 de l'ORFI du 23 avril 1920.

Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges: à partir du 20.09.2019

Les conditions de vente pourront être attaquées dans le délai de dix jours dès la date du dépôt.

Point de contact:

Office des poursuites du district de la Riviera - Pays-d'Enhaut
Rue de la Madeleine 39

1800 Vevey

Remarques:

Nouvelles enchères ensuite de demeure de l'adjudicataire pour le paiement du prix (art. 143 LP). Les créanciers admis à l'état des charges dans le cadre de la première vente sont dispensés de produire à nouveau. Ils sont cependant invités à actualiser leurs créances en arrêtant les intérêts au jour des nouvelles enchères dans un délai échéant le 16.09.2019.

Vente requise par le créancier hypothécaire en 1er rang pour le capital. Des publications ultérieures indiqueront la date de la visite. C'est dès cet instant que les documents utiles seront à disposition des amateurs.